

GROUPE MAURICE GARCIN / AGENCE BEAUMES DE VENISE

15 agences immobilières à votre service depuis 1938 !

HONORAIRES TRANSACTION

Nos honoraires sont libres et fixés d'un commun accord entre les deux parties pour les fonds de commerces, pas de porte ainsi que les murs commerciaux et les terrains.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf si une convention est précisée dans le mandat.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES MAXIMUM
De 0 € à 60 000 €	10 % TTC (minimum 3 000 euros TTC)
De 60 001 € à 100 000 €	8 % TTC
De 100 001 € à 150 000 €	7 % TTC
De 150 001 € à 300 000 €	6.5 % TTC
De 300 001 € à 500 000 €	5.5 % TTC
Au-delà de 500 000 €	5 % TTC

AVIS DE VALEUR*

De 0 à 120 m ²	150 € TTC
Plus de 120 m ²	300 € TTC
Plus de 251m ²	600€ TTC
Pour les murs commerciaux	1000.00€ TTC

* pour tout mandat signé, l'avis de valeur est offert

Locaux Habitation Loi ALUR

TARIF EN VIGUEUR AU 01/01/2024

LOCATION

BIENS EN GESTION - NON MEUBLES

Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail

Charge locataires

< à 35 m² = 8 €/m²

35 m² < 65 m² = 5 €/m²

65 m² < 89 m² = 4 €/m²

≥ 90 m² = 3 €/m²

Charge propriétaires

< à 35 m² = 8 €/m²

35 m² < 65 m² = 5 €/m²

65 m² < 89 m² = 4 €/m²

≥ 90 m² = 3 €/m²

État des lieux

Charge locataire : 3 €/m² *

Charge propriétaire : 3 €/m² *

BIENS EN GESTION - MEUBLES

Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail

Charge locataires : 8 €/m²

Charge propriétaires : 8 €/m²

État des lieux

Charge locataire : 3 €/m² *

Charge propriétaire : 3 €/m² *

BIENS HORS GESTION

Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail

Charge locataire : 8 €/m²

Charge propriétaire : 8 €/m²

Etat des lieux :

Charge locataire : 3 €/m² *

Charge propriétaire : 3 €/m² *

*Notre agence ne réalise les états des lieux que pour les immeubles loués par nos services.

Locaux commerciaux :

• Les honoraires de location pour les baux garage, parking, commerciaux ou professionnels sont de 12 % TTC du loyer net annuel à la charge du preneur.

GESTION

HONORAIRES

- 12 % TTC pour tout loyer inférieur à 200 € et entre 6,5 % et 10 % TTC selon le type de bien sur les sommes encaissées.
- Assurances Loyers Impayés, Détérioration immobilière, Assistance Juridique 2.5 % TTC.

SYNDIC

HONORAIRES

- À partir de 100,00 € TTC par lot pour les associations syndicales libres*
- À partir de 150,00 € TTC par lot pour les copropriétés*
- Frais de pré-état daté : 150 € TTC à la charge du copropriétaire vendeur
- Frais d'état daté : 380 € TTC à la charge du copropriétaire vendeur

*Les honoraires sont définis en fonction de l'état de la copropriété, du nombre de lots et de leur affectation.



professionnelle par GALIAN - 89 rue de la Boétie 75008 PARIS sous le n° 120 132 405 pour un montant de 2 380 000 €, Immatriculée à l'Orias sous le n° 16006527 en qualité d'IOA. Représentée par Mr Jean-Claude ROUVEL, agissant en sa qualité de Président.

Société juridiquement et financièrement indépendante